

Ne réveillons pas la ville qui dort

Le procès d'Émile Louis est une vraie leçon de sociologie, qui met en lumière les rouages ayant conduit toute une ville à préférer la tranquillité à la justice.

Au tribunal d'Auxerre, le plus intéressant ne concerne pas Émile Louis, dont les dénégations pleurnichardes font songer à un enfant lâche qui n'assume pas ses actes. Non, le plus intéressant — le vrai procès, pourrait-on dire, même s'il ne représente aucun enjeu — concerne les témoins. Ainsi, la semaine dernière a vu défiler les différents responsables qui se sont illustrés par leur inaction à l'égard des disparitions.

Numéro un dans la catégorie, l'ex-procureur René Meyer, venu expliquer qu'il n'a pas ouvert d'enquête par « *manque de preuves* » (il demandait aux familles de les lui apporter... comme si c'était leur rôle!). Il y a aussi le procureur Jacques Cazals, qui a avoué ne pas s'être inquiété les disparues par manque d'« *esprit révolutionnaire* ». (« *Vous ne croyez pas que l'esprit révolutionnaire, c'est tout simplement le droit, auquel s'ajoute la sensibilité ?* », lui a fait remarquer l'avocat général.) Quant au juge d'instruction Jacques Bourguignon, il a invoqué la sur-

charge de travail pour expliquer qu'il « *fermait les robinets en matière d'ouverture d'informations judiciaires* ». Et n'oublions pas l'inénarrable « *éducatrice spécialisée* » Nicole Charrier, qui récoutait pas les plaintes des filles pelotées par Émile Louis, car « *c'était trop énorme et je ne pensais pas qu'Émile Louis pouvait faire ça* » (et ces filles avaient le « *feu aux fesses* », paraît-il).

Normal, forcément normal

Tous ces témoins clament leur innocence. Nous avons parfaitement fait notre boulot, jurent-ils, reprenant d'instinct l'éternel alibi qui, de Papon à Eichmann, a servi à des générations de collabos. À leur décharge, reconnaissons que bon nombre d'honnêtes Auxerrois n'ont pas cru aux disparitions de jeunes filles, au prétexte qu'ils y voyaient une pitoyable rumeur de bistrot (peu de temps auparavant, la ville d'Orléans avait succombé à une rumeur — fausse — selon laquelle des filles disparaissaient dans les cabines d'essayage des

magasins). Tirons-en la leçon: s'il est crétin de prendre une rumeur pour argent comptant *a priori*, il est tout aussi crétin de la rejeter *a priori* au simple motif qu'il s'agit d'une rumeur.

C'est que tout le monde avait une bonne raison de préférer le silence à la justice. Les éducateurs, parce qu'ils privilégiaient la réputation de leur établissement. Les magistrats et les gendarmes (hormis Jambert), parce qu'ils privilégiaient l'ordre et la tranquillité. Quant au silence des victimes violées par Émile Louis, ce sont les « *éducateurs* » qui y veillaient — témoin Anne-Marie Bellanger, qui, après s'être fait violer par Émile Louis, s'est retrouvée menacée par ses camarades de classe: « *T'en fais pas, on est toutes passées par là. Mais ferme ta gueule. Si tu parles, ça va nous retomber dessus et on va nous traiter de menteuses.* » Et, aujourd'hui encore, on en trouve qui semblent préférer l'oubli à la justice... telle Marie-Christine Leménorel, fille de l'ex-compagne d'Émile Louis, qui s'est permis de répondre sèchement à l'avocat général que « *ça fait vingt ans qu'on [l']emmerde avec ça* ».

Certains ont décrit Émile Louis comme un « *monstre* ». Ce label de « *marginalité* » est trop honorifique. L'accusé est également aux antipodes du « *sublime, forcément sublime* » dont Marguerite Duras qualifiait le meurtrier du petit Grégory de la Vologne. Au contraire, Émile Louis n'est que de la petite race du père de famille qui devient tortionnaire en temps de guerre. Il n'est que le banal produit de la lâcheté ordinaire qui fleurit dans la certitude d'impunité. Émile Louis en Indochine, en Algérie ou à Auschwitz, il n'aurait pas fallu l'avoir en face.

ANTONIO FISCHETTI

